

Les états financiers du

## **RÉGIME PREMFLEX**

Régime d'épargne-études offert par la Fondation Embark étudiant  
États financiers semestriels non audités

Semestre clos le 30 juin 2024

## RÉGIME PREMFLEX

États de la situation financière

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2024	31 décembre 2023
	(non audité)	(audité)
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Trésorerie	3 891 862 \$	286 235 \$
Montants à recevoir de la Fondation (note 8)	49 566 344	6 563 518
Placements (note 5)	725 746 645	693 650 263
Subventions gouvernementales à recevoir	2 461 776	3 697 473
Intérêts et dividendes à recevoir	2 681 039	2 903 856
Autres montants à recevoir (note 8)	206 234	2 499 904
<b>Actif total</b>	<b>784 553 900 \$</b>	<b>709 601 249 \$</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Dettes d'exploitation et autres passifs (notes 7 et 8)	1 730 153	2 389 907
<b>Passif total</b>	<b>1 730 153 \$</b>	<b>2 389 907 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note 6)</b>	<b>782 823 747 \$</b>	<b>707 211 342 \$</b>

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation Embark étudiant

Alice Keung, administratrice

Andrea Bolger, administratrice

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

## RÉGIME PREMFLEX

États du résultat global

Semestres clos les 30 juin 2024 et 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2024	30 juin 2023
	(non audité)	(non audité)
<b>Revenus</b>		
Revenus d'intérêts	7 710 623 \$	6 089 057 \$
Revenus de dividendes	4 475 798	2 023 446
Autres variations de la juste valeur des placements :		
Gains (pertes) nets réalisés sur les placements	71 762 565	(1 816 564)
Variation nette des (pertes) gains latents sur les placements	(41 819 141)	24 935 178
<b>Total des revenus (montant net)</b>	<b>42 129 845 \$</b>	<b>31 231 117 \$</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 331 224	4 768 041
Frais du comité d'examen indépendant	6 963	826
Coûts de transaction	10 389	10 838
<b>Total des charges</b>	<b>1 348 576 \$</b>	<b>4 779 705 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>40 781 269 \$</b>	<b>26 451 412 \$</b>

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

## RÉGIME PREMFLEX

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

**Semestres clos les 30 juin 2024 et 30 juin 2023**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	<b>30 juin 2024</b>	<b>30 juin 2023</b>
	<b>(non audité)</b>	<b>(non audité)</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de la période</b>	<b>707 211 342 \$</b>	<b>548 179 225 \$</b>
Cotisations des souscripteurs (note 6)		
Cotisations	48 559 089	54 757 316
Remboursement de cotisations et sorties de fonds par transfert	(17 331 839)	(9 471 915)
	<b>31 227 250 \$</b>	<b>45 285 401 \$</b>
Subventions gouvernementales (note 6)		
Cotisations gouvernementales	13 936 166	17 123 134
Remboursements de subventions gouvernementales	(1 341 315)	(803 265)
Subventions gouvernementales, (retraits) versements	(3 365 306)	(877 954)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(1 885 235)	(1 430 485)
	<b>7 344 310 \$</b>	<b>14 011 430 \$</b>
Revenu accumulé (note 6)		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	40 781 269	26 451 412
Paiements d'aide aux études	(1 414 623)	(718 258)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(450 252)	(193 742)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux établissements d'enseignement	(267 207)	(58 430)
Transferts (sortants) entrants, montant net	(1 608 342)	(68 611)
	<b>37 040 845 \$</b>	<b>25 412 371 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de la période</b>	<b>782 823 747 \$</b>	<b>632 888 427 \$</b>

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

## RÉGIME PREMFLEX

Tableaux des flux de trésorerie

Semestres clos les 30 juin 2024 et 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

<b>Flux de trésorerie</b>	<b>30 juin 2024</b>	<b>30 juin 2023</b>
	<b>(non audité)</b>	<b>(non audité)</b>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	40 781 269 \$	26 451 412 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Montants (à recevoir de la Fondation) / à payer à la Fondation	(43 002 826)	(19 173 113)
(Gains) pertes nets réalisés sur les placements	(71 762 565)	1 816 564
Variation nette des (gains) pertes latents sur les placements	41 819 141	(24 935 178)
Amortissement des escomptes et des primes sur les obligations	(1 242 770)	(560 340)
Achats de placements	(77 857 301)	(140 707 945)
Produit obtenu à la vente ou à l'échéance des placements	76 947 113	98 988 243
Intérêts et dividendes à recevoir	222 817	(422 433)
Autres montants à recevoir	2 293 670	85 198
Dettes d'exploitation et autres passifs	(624 870)	(1 002 289)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(32 426 322) \$</b>	<b>(59 459 881) \$</b>
<b>Activités de financement</b>		
Cotisations des souscripteurs	48 559 089	54 757 316
Remboursement de cotisations et sorties de fonds par transfert	(17 331 839)	(9 471 915)
Cotisations gouvernementales reçues	15 171 863	18 471 637
Remboursements de subventions gouvernementales	(1 341 315)	(803 265)
Subventions gouvernementales, (retraits) versements	(3 365 306)	(877 954)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(1 885 235)	(1 430 485)
Versements de revenus aux bénéficiaires :		
Paiements d'aide aux études	(1 414 623)	(718 258)
Subventions gouvernementales	(450 252)	(193 742)
(Sorties) entrées de fonds par transfert	(1 608 342)	(68 611)
Versements des revenus tirés de subventions aux établissements d'enseignement	(302 091)	—
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>36 031 949 \$</b>	<b>59 664 723 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période</b>	<b>3 605 627</b>	<b>204 842</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>286 235</b>	<b>265 335</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>3 891 862 \$</b>	<b>470 177 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts reçus*	9 339 446 \$	5 302 708 \$
Dividendes reçus*	1 827 022	1 827 022

\* Compris dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## 1 Renseignements généraux

Le Régime PremFlex (le « Régime ») a été établi par la Fondation Embark étudiant (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). Le Régime a été lancé en novembre 2012.

Le 27 février 2023, « La Première fondation du savoir » et « La Première financière du savoir inc. » ont déposé des statuts de modification afin de changer leur appellation pour « Fondation Embark étudiant » et « Embark étudiant corp. », respectivement.

La Fondation, commanditaire du Régime, est un organisme à but non lucratif constitué sans capital-actions le 19 février 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et a poursuivi ses activités en vertu de la loi modifiée du 17 octobre 2011. La Fondation a retenu les services d'Embark étudiant corp., sa filiale en propriété exclusive, pour agir comme distributeur et gestionnaire de fonds de placement (« le gestionnaire ») et pour assurer l'administration générale du Régime. Embark étudiant corp. est constituée en vertu des lois du Canada. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Les souscripteurs du Régime y effectuent des dépôts périodiques. Sont déduits de ces dépôts les frais d'inscription facturés à chaque souscripteur. Le revenu tiré des cotisations des souscripteurs est détenu dans le compte de paiement d'aide aux études. À l'échéance, à la résiliation ou à l'annulation d'un régime, ces dépôts, moins les déductions, sont remboursés au souscripteur. Le revenu peut être versé en tout ou en partie au souscripteur sous forme de paiement de revenu accumulé. À l'ouverture d'un régime, le gestionnaire fera une demande de subventions gouvernementales au nom du souscripteur. Le revenu tiré des subventions gouvernementales est détenu dans le compte de revenu tiré des subventions.

La Fondation a cessé d'offrir le Régime le 7 mars 2023.

Le 12 décembre 2023, les souscripteurs du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant et du Régime ont voté en faveur de la liquidation et du transfert de leurs actifs dans le Régime étudiant Embark ou le Régime conservateur de choix Embark de la façon décrite dans la circulaire d'information sur le vote datée du 20 septembre 2023. Aux termes du vote, les souscripteurs du Régime auront droit à une remise au titre des frais de gestion de 1,16 % à vie, et le remboursement des frais d'inscription et les primes de fidélité ont été annulés le 31 décembre 2023. La Fondation Embark est également autorisée à modifier la convention de fiducie, comme elle le juge nécessaire, afin de permettre le transfert des actifs détenus au régime Embark approprié.

Le Régime investit dans des obligations du gouvernement du Canada, des titres de créance de sociétés de haute qualité, des actions canadiennes et des fonds négociés en bourse (FNB). Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, varie en raison des fluctuations des taux de change. Les actions ne peuvent pas constituer plus de 40 % de l'actif net du Régime. Cette stratégie de placement était en vigueur jusqu'à la transition au début de juin 2024, moment auquel les actifs ont été restructurés afin de refléter les régimes de destination Embark correspondants.

Le 12 juin 2024, le gestionnaire de transition (Northern Trust Corporation) a amorcé les opérations de transition visant à aligner les placements du Régime sur ceux du régime de destination correspondant (c'est-à-dire le Régime étudiant Embark ou le Régime conservateur de choix Embark). Pour déterminer le régime de destination de chaque souscripteur, les profils de risque des souscripteurs ont été utilisés afin de leur attribuer le régime qui cadre le mieux avec leur tolérance au risque. De plus, les deux régimes de destination utilisent une stratégie de placement à profil évolutif (dit *glide path*) selon laquelle la composition de l'actif sous-jacent varie en fonction de l'âge du bénéficiaire.

# RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

Ainsi, les placements détenus par le Régime au 30 juin 2024 reflètent la composition finale des placements et des pondérations des régimes de destination correspondants.

Les paiements d'aide aux études (PAE) sont constitués des subventions gouvernementales et des revenus gagnés sur les cotisations et les subventions gouvernementales (intérêts, dividendes et autres revenus). Les cotisations ne sont pas comprises dans les PAE, mais sont plutôt remises au souscripteur à l'échéance. Pour se prévaloir de ses droits aux PAE, le bénéficiaire doit fournir à l'administrateur une preuve de son admissibilité à un programme d'études postsecondaires ainsi qu'une confirmation de son statut de résident. En cas de résiliation, le total des cotisations du souscripteur lui est remboursé et le revenu réalisé sur le dépôt du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les cotisations gouvernementales sont remises à l'organisme émetteur. Les revenus tirés de subventions provenant de conventions résiliées sont versés à un établissement d'enseignement admissible.

La publication des états financiers a été autorisée par le comité d'audit, des finances et de gestion des risques du conseil d'administration de la Fondation le 29 août 2024.

## 2 Règles comptables

Les présents états financiers semestriels non audités ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (IFRS) et à la Norme comptable internationale IAS 34, Information financière intermédiaire, publiées par l'International Accounting Standards Board. Le Régime a appliqué les méthodes comptables uniformément aux fins de la préparation de ses états financiers.

## 3 Résumé des méthodes comptables significatives

Le Régime a appliqué les méthodes comptables significatives décrites ci-après.

### **Instruments financiers**

Le Régime comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument et il le décomptabilise lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou que le Régime a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats et les ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont classés à la JVRN, y compris les placements dans des actions, des FNB et des titres de créance. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts et dividendes à recevoir, les subventions gouvernementales à recevoir, les autres montants à recevoir et les dettes d'exploitation et autres passifs, sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

## RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

### **Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Pour les obligations, le Régime utilise les prix médians fournis par des services d'évaluation indépendants. Pour les actions et les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire formule des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à la date des états financiers. La modification de ces hypothèses en raison de changements dans la conjoncture du marché pourrait se répercuter sur la juste valeur des instruments financiers présentée.

### **Constatation des revenus, coûts de transaction et charges**

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution tirés des placements en titres à revenu fixe et des placements à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime, selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts à recevoir sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance du Régime. Les coûts de transaction représentent les commissions de courtage.

### **Devises**

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

### **Montants à recevoir de la Fondation / à payer à la Fondation**

Les montants à recevoir de la Fondation se composent de dépôts à vue auprès d'institutions financières. Les montants à payer à la Fondation se composent des fonds dus à la Fondation détenus auprès d'institutions financières.

La trésorerie, exception faite de l'encaisse détenue auprès du dépositaire, n'est pas détenue au nom du Régime. Ce dernier a conclu une entente intersociété sur la trésorerie selon laquelle la Fondation conserve un compte collectif de trésorerie pour les entités juridiques participantes (les « Régimes »). Chaque Régime a son propre grand livre et chaque opération est comptabilisée dans le grand livre auxiliaire approprié. Chaque Régime n'a accès qu'à sa quote-part de la trésorerie, déterminée conformément à l'entente intersociété sur la trésorerie.

### **Entrées/(sorties) de fonds par transfert**

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'un autre Régime d'épargne-études d'Embark étudiant corp. ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime. Inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre Régime d'épargne-études d'Embark étudiant corp. ou à un régime d'un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les transferts entrants ou sortants sont présentés à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

## RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

### **Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires**

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son régime n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, le total des cotisations du souscripteur, déduction faite des frais applicables, lui est remboursé et le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les subventions gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné. Voir la note 6 pour la répartition de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts des souscripteurs, déduction faite de divers frais. Le gestionnaire déduit des dépôts des souscripteurs les frais de souscription applicables, notamment les frais d'inscription et les frais d'opérations spéciaux, et investit le montant net dans le Régime. Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs peuvent modifier le montant de leurs cotisations. Voir la note 6 pour la répartition de l'évolution des cotisations des souscripteurs.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime.

Le revenu accumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées viennent réduire le revenu accumulé.

### **Impôt**

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance de leur régime. Les paiements d'aide aux études versés aux candidats admissibles, constitués des subventions gouvernementales et de la totalité du revenu accumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs ou à leurs candidats désignés.

Ce Régime n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

### Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des FNB et des titres adossés à des créances présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les placements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les FNB financent leurs activités en émettant des actions rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et inscrits à la cote d'une bourse de valeurs canadienne. Les titres adossés à des créances comprennent des obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui sont garanties par, et payables sur, des emprunts hypothécaires immobiliers, et font l'objet d'un cautionnement par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL (Société canadienne d'hypothèques et de logement). Ces placements sont présentés au poste « Placements » de l'état de la situation financière. L'exposition maximale du Régime au risque de perte lié à ces placements correspond à la juste valeur totale des placements.

### Normes et interprétations nouvelles et révisées publiées, mais non encore en vigueur

Le Régime a établi qu'il n'existe aucune norme IFRS de comptabilité publiée, mais non encore entrée en vigueur, qui aurait une incidence significative sur ses états financiers.

## 4 Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des plus importants jugements et estimations comptables du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

### Statut d'entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10 *États financiers consolidés*. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements. Par conséquent, le Régime ne consolide pas ses participations dans des filiales, le cas échéant. Il les évalue plutôt à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme comptable.

### Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime exigent du gestionnaire qu'il pose des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié conformément à l'IFRS 9. Le gestionnaire, après avoir évalué le modèle économique adopté par le Régime pour la gestion du portefeuille, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, a déterminé que les placements sont gérés à la juste valeur et que la juste valeur est utilisée pour évaluer la performance et prendre des décisions de placement. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont constitués uniquement de capital et d'intérêts; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Régime. Tous les placements sont donc évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

# RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Les principaux éléments d'estimation, pour lesquels le gestionnaire a posé des jugements complexes ou subjectifs, comprennent la détermination de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire formule des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à la date des états financiers. La modification de ces hypothèses en raison de changements dans la conjoncture du marché pourrait se répercuter sur la juste valeur des instruments financiers présentée.

## 5 Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction autrement qu'en dollars canadiens et n'est donc pas directement exposé à un risque de change significatif. Seuls ses investissements dans des actions américaines et des actions internationales par le biais des FNB non couverts sont directement exposés au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement visant à atténuer le risque par une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à ce que les placements soient conformes aux directives de placement établies et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La responsabilité et les pouvoirs de surveillance incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

### Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les fonds en caisse sont déposés auprès d'institutions financières. Le risque de crédit auquel le Régime est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. La plupart des titres de créance détenus par le Régime sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Le Régime investit aussi dans des titres de créance de sociétés assortis d'une notation de catégorie investissement au moment de l'achat. Le Régime peut être aussi exposé indirectement au risque de crédit de par ses placements dans des FNB.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. L'analyse qui suit présente un sommaire de la qualité du crédit du portefeuille de titres de créance du Régime au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. Les notations proviennent des aperçus du FNB du gestionnaire de portefeuille tiers.

### Pourcentage des titres de créance (%)

Notation	30 juin 2024	31 décembre 2023
« AAA »	39,6 %	26,4 %
« AA »	28,6 %	11,2 %
« A »	17,6 %	50,4 %
« BBB »	14,2 %	12,0 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

## **RÉGIME PREMFLEX**

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent annuler ou résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs ou au gouvernement. Le Régime est également exposé au risque lié aux échéances de contrats et à ses obligations relatives aux comptes de revenu accumulé. Par conséquent, le Régime investit la majeure partie de son actif dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Régime veille aussi à conserver de l'encaisse pour maintenir un niveau adéquat de liquidité.

### **Profil d'échéance**

Les PAE (revenu accumulé et subventions gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise au gestionnaire. Le capital du souscripteur lui est restitué à l'échéance de la convention respective.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les subventions gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Les subventions gouvernementales à payer au gouvernement sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales à recevoir à l'état de la situation financière, le Régime ayant la capacité et l'intention de régler le montant net. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à un établissement d'enseignement admissible, selon le cas, et est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et autres passifs à l'état de la situation financière.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

## RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

### Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements, au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

Pourcentage des placements (%) aux		
Concentration	30 juin 2024	31 décembre 2023
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Titres fédéraux	25,4 %	16,6 %
Titres de sociétés	23,4 %	21,6 %
Titres provinciaux	19,8 %	24,9 %
Placements à court terme	7,4 %	1,1 %
Titres municipaux	1,1 %	— %
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>77,1 %</b>	<b>64,2 %</b>
<b>Actions</b>		
Finance	4,9 %	3,0 %
Technologies de l'information	3,8 %	0,9 %
Industrie	2,8 %	1,7 %
Énergie	2,0 %	1,5 %
Soins de santé	2,0 %	— %
Biens de consommation discrétionnaire	1,8 %	0,4 %
Matériaux	1,6 %	1,4 %
Biens de consommation de base	1,5 %	0,7 %
Services de communication	1,3 %	0,1 %
Services aux collectivités	0,8 %	0,5 %
Autres	0,3 %	— %
Immobilier	0,1 %	0,1 %
FNB d'actions américaines	— %	25,5 %
<b>Total des actions</b>	<b>22,9 %</b>	<b>35,8 %</b>
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

### Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

## RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

### a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Régime détient des titres assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt sur la juste valeur. Au 30 juin 2024, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 25 points de base, en supposant un mouvement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Régime aurait diminué ou augmenté d'environ 8,4 M\$ (environ 1,2 % du total du portefeuille) (6,4 M\$ au 31 décembre 2023, environ 0,9 % du total du portefeuille). Cette analyse a uniquement été appliquée aux titres à revenu fixe détenus par le Régime. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par les gestionnaires de portefeuille du Régime et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

Les tableaux qui suivent résument l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, selon le terme à courir jusqu'à l'échéance.

<b>30 juin 2024</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Un an à cinq ans</b>	<b>Plus de cinq ans</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme				
Bons du Trésor	53 548 856 \$	— \$	— \$	53 548 856 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	73 872 487	110 119 826	183 992 313
Titres provinciaux	—	60 854 501	82 670 265	143 524 766
Titres municipaux	—	3 410 346	4 632 922	8 043 268
Titres de sociétés	9 460 915	85 651 343	74 483 789	169 596 047
<b>Total</b>	<b>63 009 771 \$</b>	<b>223 788 677 \$</b>	<b>271 906 802 \$</b>	<b>558 705 250 \$</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>11,2 %</b>	<b>40,1 %</b>	<b>48,7 %</b>	<b>100,0 %</b>

<b>31 décembre 2023</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Un an à cinq ans</b>	<b>Plus de cinq ans</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme				
Bons du Trésor	7 585 686 \$	— \$	— \$	7 585 686 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	265 711	115 246 013	115 511 724
Titres provinciaux	—	10 103 562	162 454 692	172 558 254
Titres de sociétés	—	58 782 941	90 932 978	149 715 919
<b>Total</b>	<b>7 585 686 \$</b>	<b>69 152 214 \$</b>	<b>368 633 683 \$</b>	<b>445 371 583 \$</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>1,7 %</b>	<b>15,5 %</b>	<b>82,8 %</b>	<b>100,0 %</b>

### b) Risque de change

Le Régime investit dans des FNB libellés en dollars canadiens. Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain et à d'autres devises internationales. Le Régime est exposé au risque de change, étant donné que les FNB ne sont pas couverts en dollars canadiens, et que la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Au 30 juin 2024, si le taux de change avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 5,6 M\$ (8,8 M\$ au 31 décembre 2023).

## RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

### c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt, le risque de crédit, le taux de chômage en Amérique du Nord, les conditions économiques générales, le prix des produits de base et les bénéfices des sociétés. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Les gestionnaires de portefeuille gèrent ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 30 juin 2024, si les placements dans des actions et des FNB avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 36,0 M\$ (12,4 M\$ au 31 décembre 2023).

### Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Par ailleurs, les PAE et les paiements à l'échéance ont lieu à des moments précis de l'année. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié au capital, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant des liquidités suffisantes pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste :

- à surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et à ajuster en conséquence les montants investis;
- à surveiller le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis à ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- à investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus.

La stratégie générale de gestion du risque lié au capital n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de la période.

### Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- |          |   |
|----------|---|
| Niveau 1 | Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation; |
| Niveau 2 | Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;           |
| Niveau 3 | Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.   |

## RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

### Semestre clos le 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux qui suivent illustrent le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

<b>30 juin 2024</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme	53 548 856 \$	— \$	— \$	53 548 856 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	183 992 313	—	—	183 992 313
Titres provinciaux	143 524 766	—	—	143 524 766
Titres municipaux	8 043 268	—	—	8 043 268
Titres de créance de sociétés	169 596 047	—	—	169 596 047
Actions et FNB	167 041 395	—	—	167 041 395
<b>Placements à la juste valeur</b>	<b>725 746 645 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>725 746 645 \$</b>

<b>31 décembre 2023</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme	— \$	7 585 686 \$	— \$	7 585 686 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	115 511 724	—	115 511 724
Titres provinciaux	—	172 558 254	—	172 558 254
Titres de créance de sociétés	—	149 715 919	—	149 715 919
Actions et FNB	248 278 680	—	—	248 278 680
<b>Placements à la juste valeur</b>	<b>248 278 680 \$</b>	<b>445 371 583 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>693 650 263 \$</b>

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des subventions gouvernementales à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des autres montants à recevoir et des dettes d'exploitation et autres passifs avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Les transferts qui ont eu lieu entre les niveaux au cours de la période close le 30 juin 2024 découlent des opérations de transition décrites à la note 1.

## RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

### Placements dans des entités structurées non consolidées

<b>Fonds sous-jacent au 30 juin 2024</b>	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent	Nombre d'actions du fonds sous-jacent détenues par le Régime
FINB BMO obligations totales	Canada	4,67 %	31 937 501
BMO Fonds du marché monétaire FNB séries	Canada	2,29 %	1 070 157
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	Canada	2,20 %	326 295
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	Canada	1,54 %	46 854
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	Canada	1,53 %	684 525
FNB BMO américain de dividendes	Canada	1,48 %	189 831
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	Canada	1,24 %	2 286 655
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Canada	1,18 %	34 000
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	Canada	0,98 %	875 936
FNB BMO canadien de dividendes	Canada	0,66 %	334 620
FINB BMO S&P TSX composé plafonné	Canada	0,59 %	1 625 351
FINB BMO MSCI EAFE	Canada	0,55 %	2 001 544
FNB BMO obligations à très court terme	Canada	0,45 %	197 245
FINB BMO S&P 500	Canada	0,38 %	690 302

<b>Fonds sous-jacent au 31 décembre 2023</b>	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent	Nombre d'actions du fonds sous-jacent détenues par le Régime
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Canada	10,07 %	3 949 650

## RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

### 6 Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se présente comme suit :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Cotisations des souscripteurs, moins les remboursements	466 054 130 \$	434 826 880 \$
Subventions gouvernementales	206 716 001	199 371 690
Revenu accumulé		
Compte de paiement d'aide aux études	75 429 229	52 774 864
Revenu tiré des subventions gouvernementales	34 624 387	20 237 908
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>782 823 747 \$</b>	<b>707 211 342 \$</b>

Le tableau suivant présente l'évolution des cotisations des souscripteurs au Régime.

	Période close le 30 juin 2024	Période close le 30 juin 2023
Cotisations des souscripteurs et entrées de fonds par transfert	48 942 871 \$	59 664 141 \$
Frais d'opération spéciaux déduits	(236 890)	—
Frais d'inscription déduits	(146 892)	(4 906 825)
Remboursement de cotisations	(17 331 839)	(9 471 915)
<b>Augmentation nette des cotisations des souscripteurs</b>	<b>31 227 250 \$</b>	<b>45 285 401 \$</b>
Solde à l'ouverture de la période	434 826 880	356 544 834
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>466 054 130 \$</b>	<b>401 830 235 \$</b>

### 7 Dettes d'exploitation et autres passifs

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 325 309 \$ (376 934 \$ au 31 décembre 2023) à payer aux souscripteurs pour des chèques périmés dont ils n'ont pas demandé le remplacement. Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent également 542 670 \$ (577 554 \$ au 31 décembre 2023) en revenus tirés de subventions provenant des contrats résiliés auxquels les souscripteurs ont renoncé, qui sont transférés à la Fondation et versés, à titre de don, à un établissement d'enseignement désigné, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

### 8 Opérations avec des parties liées

La Fondation est le commanditaire du Régime. Le gestionnaire s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation, gère notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE et des fonctions administratives, comme la comptabilité, les rapports, la conformité, les affaires juridiques et les ressources humaines. Le gestionnaire a le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels pouvant atteindre de 1,3 % à 1,5 % de la totalité des dépôts liés au Régime, plus les taxes applicables. Des frais de gestion réels de 1 331 224 \$ (4 768 041 \$ au 30 juin 2023), soit 0,33 % (compte tenu de la remise au titre des frais de gestion de 1,16 % aux termes du vote décrit à la note 1) de l'actif net du Régime, ont été facturés pour la période close le 30 juin 2024 (1,46 % au 31 décembre 2023, majorés de 1,30 % à 1,49 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2023), plus les taxes applicables.

## RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent un montant de 110 396 \$ à payer au gestionnaire (2 259 759 \$ à recevoir du gestionnaire au 31 décembre 2023) relativement aux frais d'inscription traités par le régime afin d'être versés au gestionnaire.

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 269 272 \$ (952 541 \$ au 31 décembre 2023) à payer au gestionnaire relativement aux frais de gestion, TVH comprise, et aux frais divers perçus par le Régime au nom du gestionnaire.

Le Régime verse également une rémunération aux membres du comité d'examen indépendant. Cette rémunération est présentée au poste « Frais du comité d'examen indépendant » de l'état du résultat global.

Le Régime a conclu une entente intersociétés sur la trésorerie selon laquelle la Fondation conserve un compte collectif de trésorerie pour les Régimes, lequel représentait un montant à recevoir de la Fondation de 49 566 344 \$ au 30 juin 2024 (montant à recevoir de la Fondation de 6 563 518 \$ au 31 décembre 2023).

### 9 Événements postérieurs à la date de clôture

Comme il est décrit à la note 1, le 12 décembre 2023, les souscripteurs du Régime et du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant ont voté en faveur de la liquidation et du transfert de leurs actifs dans le Régime étudiant Embark ou le Régime conservateur de choix Embark de la façon décrite dans la circulaire d'information sur le vote datée du 20 septembre 2023. Le transfert de tous les actifs, la résiliation des contrats relatifs aux régimes d'épargne-études et la création des conventions d'aide aux études par la Fondation ont été achevés le 2 juillet 2024.

Le transfert des actifs du Régime vers le Régime étudiant Embark et le Régime conservateur de choix Embark totalisant 782 680 964 \$ se répartit comme suit :

Dépôts des souscripteurs	466 054 130 \$
Subventions gouvernementales	206 716 002
Revenu accumulé	109 884 743
<b>Total des actifs transférés</b>	<b>782 654 875 \$</b>

Concernant le transfert de l'actif net du Régime vers le Régime étudiant Embark et le Régime conservateur de choix Embark :

- les actifs ont été transférés à leur juste valeur;
- les composantes du capital et du revenu des souscripteurs du Régime qui ont été transférés au Régime comprennent les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales et le revenu accumulé associés au Régime.

## RÉGIME PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Catégorie d'actifs	FNB	Nombre de parts	Valeur comptable (\$)	Valeur de marché (\$)	% des placements
<b>Actions canadiennes</b>					
	FNB BMO canadien de dividendes	334 620	6 589 656 \$	6 628 822 \$	0,91 %
	FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	46 854	1 592 806	1 583 665	0,22 %
	FINB BMO S&P TSX composé plafonné	1 625 351	47 272 297	47 500 883	6,55 %
<b>Titres à revenu fixe</b>					
	FINB BMO obligations totales	31 937 501	439 487 515 \$	432 433 763 \$	59,57 %
	FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	326 295	9 646 727	9 612 651	1,32 %
	FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	875 936	13 272 421	13 060 206	1,80 %
	FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	684 525	9 927 101	9 764 749	1,35 %
	FINB BMO obligations de sociétés à court terme	2 286 655	31 034 563	30 824 109	4,25 %
	FNB BMO obligations à très court terme	197 245	9 646 727	9 619 639	1,33 %
<b>Actions internationales</b>					
	FINB BMO MSCI EAFE	2 001 544	46 002 380 \$	45 375 003 \$	6,25 %
<b>Titres du marché monétaire</b>					
	BMO Fonds du marché monétaire FNB séries	1 070 157	53 547 986 \$	53 390 133 \$	7,36 %
<b>Actions américaines</b>					
	FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	34 000	1 293 567 \$	1 815 940 \$	0,25 %
	FINB BMO S&P 500	690 302	56 806 568	56 321 740	7,76 %
	FNB BMO américain de dividendes	189 831	7 816 515	7 815 342	1,08 %
<b>Grand Total</b>		<b>42 300 816</b>	<b>733 936 829</b>	<b>725 746 645</b>	<b>100 %</b>